Commune de Bercher

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES PROTEGES

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

* * * * * *

LA MUNICIPALITE AFFICHE LA DEMANDE SUIVANTE QUI PEUT ÊTRE CONSULTEE AU GREFFE MUNICIPAL :

PARCELLE (S) No :	808
LIEU-DIT :	Chemin des Banderettes
PROPRIETAIRE :	Mermoud Fanny
NOMBRE DE TIGES :	1
ESSENCE :	frêne
DIAMETRE (S) :	
COMPENSATION :	1 prunier haute tige

TOUTES REMARQUES OU OPPOSITIONS SONT A FORMULER :

AU GREFFE MUNICIPAL – 1038 BERCHER

DU 05 NOVEMBRE AU 04 DECEMBRE 2026

LA MUNICIPALITE